

**MAIRIE
DE
CHILLEURS AUX BOIS**

LOIRET

45170

Téléphone 02 38 39 87 06

Télécopie 02 38 39 28 01

e.mail : mairie@chilleursauxbois.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq janvier à vingt heures trente.
Le Conseil Municipal de la Commune de CHILLEURS AUX BOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard LEGRAND, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 janvier 2018.

Etaient présents: MMES et MM : G.LEGRAND, J.C.BOUDIN, B.TARRON, P.COLMAN, E.DENIAU, P.LABRUNE, V.GOUEFFON, C.BARBIER, C.LORENTZ, M.DELARUE, K. LE GOVIC, S.BOUDIN, P.THAUREAUX DE LEVARE.

Absente représentée : C.LOISEAU par C.BARBIER

Absente excusée : C.DEGUIL

Secrétaire de séance : P.COLMAN

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 13

votants : 14

D É L I B É R A T I O N n ° 5

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'actualiser les tarifs de la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) à compter du 1^{er} Février 2018 :

OBJET :

**Participation pour
l'Assainissement Collectif
(PAC)**

Tarifs à compter du 1^{er} Février
2018

- Raccordement d'une habitation individuelle nouvelle ou existante sur un réseau existant : 2 750 € H.T.
- Raccordement d'une habitation collective nouvelle ou existante : 3 950 € H.T. par habitation collective, complété par un tarif de 2 € par m² de surface de plancher créée.
- Raccordement d'une construction à usage professionnel : 2 750 € H.T. par construction, complété par un tarif de 1 € par m² de surface de plancher créée, plafonné à 2 100 € H.T.

Ainsi délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Maire, Gérard LEGRAND